



Parlement Africain

RAPPORT PRELIMINAIRE

Election Présidentielle 2021



2021

**RAPPORT PRELIMINAIRE DE L'OBSERVATION
DE LA PRESIDENTIELLE DU 11 avril 2021**



I- PARTICIPATION DE LA MISSION

1. Sur invitation des autorités en charge des élections en République du Tchad, La Mission d'Observation Electorale du Parlement Africain (MOEPA) a déployé une mission d'observation internationale pour l'élection présidentielle du 11 avril 2021.
2. Les membres de la délégation du Parlement Africain étaient constitués des acteurs d'organisations de la société civile Africaines membres des Nations Unies, de journalistes et de Parlementaires venant de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Togo, du Sénégal, de la Centrafrique, du Congo et de la Guinée. Cette équipe est arrivée à Ndjamena le 06 avril 2021. Elle a eu une série d'entretiens avec les autorités en charge des élections du Tchad, des Missions internationales accréditées pour la présidentielle du 11 avril au Tchad et des organisations de la société civile.
3. Consciente de l'enjeu de cette élection, la Mission avait pour mandat de suivre et de rendre compte du déroulement du premier tour de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, aux dispositions du Code Electoral de la CENI et de tous les instruments juridiques et textes légaux nationaux encadrant ladite élection.
4. La démarche méthodologique de cette mission est donc conforme à celle recommandée par la plupart des missions internationales en matière de gouvernance électorale pour une meilleure contribution à la réussite de ce processus.
5. Ce rapport présente les constats préliminaires au terme de l'observation des opérations de vote et de dépouillement des voix. La Mission continue de suivre l'évolution du processus électoral en attendant la proclamation des résultats provisoires par la CENI, le dépôt des recours au contentieux électoral le cas échéant, leur examen et la proclamation des résultats définitifs par la cour suprême pour valider ou non les résultats proclamés par la CENI. La mission tiendra compte de la gestion du contentieux après les résultats définitifs dans son rapport final.

II. EVALUATION AU JOUR DU SCRUTIN

L'évaluation au jour du scrutin est basée sur les constats et compte-rendu de nos observateurs déployés sur le terrain. Ces observations ont été faites dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Nous avons travaillé en symbiose avec nos partenaires nationaux afin de croiser les informations reçues dans les autres parties du territoire.

a) Des bureaux de vote et le matériel électoral

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités, le matériel était disponible en quantité suffisante. Le secret de vote a été protégé dans tous les bureaux visités. Le matériel sensible était en place à temps nonobstant quelques retards dans certains bureaux de vote.

b) Le personnel électoral

Les observateurs de La MOEPA ont constaté qu'il y avait une répartition claire et nette des tâches au niveau des agents dans les bureaux de vote. Ils ont été bien identifiables et outillés pour accomplir leur tâche.

c) La participation des femmes

La Mission a noté avec satisfaction la mobilisation des femmes, en qualité d'électrices, le jour du scrutin. Toutefois, La Mission regrette la faible représentativité des femmes en tant que membres des bureaux de vote et aussi en tant que représentant de candidats.

d) Media

La Mission salue le bon esprit dans lequel les médias tant nationaux qu'internationaux ont travaillé tout au long du processus en respectant la déontologie en la matière. La Haute Autorité des Média et de l'Audiovisuelle (HAMA) chargée de veiller au respect de la déontologie en matière de couverture médiatique en période électorale a travaillé d'arrache-pied et de manière professionnelle pour éviter les dérapages médiatiques qui sont souvent sources de conflits. Elle salue les responsables des media qui ont signé le 25 février 2021 à la C.E.T, la charte des media du Tchad en période électorale. Cette initiative a permis aux media de couvrir la campagne électorale pour cette présidentielle du 11 avril 2021 dans le respect des normes, de l'éthique et de la déontologie de la presse. Toute notre reconnaissance à la HAMA qui n'a ménagé aucun effort pour la facilitation et l'accès aux medias de service public.

e) Les Forces de sécurité

Déjà le samedi 10 avril 2021, les observateurs de la MOEPA ont supervisé le vote des policiers et militaires qui votent 24 heures avant le jour officiel de l'élection présidentielle. Pour le vote du samedi 10 avril, les bureaux de vote ont ouvert de 6h à 17h de manière générale. Sur les 115 bureaux de vote destinés aux électeurs de la zone de Ndjamena, la MOEPA en a visité 98 soit 85,2 %

Dans un bureau du 2e arrondissement tout proche de la présidence tout comme dans la quasi-totalité des bureaux visités, la mobilisation a été remarquée par des long files d'attente depuis l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à leur fermeture à 17 heures. La

discipline, le calme et l'ordre observés ce samedi 10 avril par ces militaires qui étaient en rang, portant un masque, avant même que les bureaux n'ouvrent, était rassurant.

La MOEPA a aussi pris note de ce qu'en dehors du vote des soldats prévus pour le 10 avril, les nomades ont aussi pris part au vote les 10 et 11 avril 2021 conformément au code électoral Tchadien, pour tenir compte des difficultés que rencontre les autorités électorales pour les regrouper sur une journée et vu leur nombre important, environ un dixième de l'électorat du Tchad, la MOEPA a noté que le vote des nomades c'est déroulé dans le calme sans qu'aucun incident majeur ne soit constaté. Ces constats faits pendant le vote des soldats et des nomades présageaient une belle journée électorale qui a été globalement confirmée par le calme et la discipline qu'il nous a été donné de relever durant toute la journée du dimanche 11 avril.

- **Le déroulement du scrutin.**

C.1. De l'ouverture des bureaux de vote.

La MOEPA rappelle que les opérations électorales qui se sont déroulées hier au Tchad a opposé 10 candidats dont une (01) femme. Selon la loi électorale, les bureaux de vote sont ouverts dès 06 heures du matin et se referment à 17 heures pour l'ensemble du scrutin. À Ndjamen, précisément à Chagoua, au sud de la ville de Ndjamen, dans la matinée nos observateurs ont constaté un manque d'affluence dans la matinée jusqu'aux environs de 13h où les bureaux de vote ont commencé à être fréquentés par de nombreux électeurs. En dehors de ce constat, la majorité des bureaux de vote visités ont connu une mobilisation importante et des files d'attentes étaient visibles devant les bureaux de vote.

Au sud du pays, dans le département de Barh Kôh, les électeurs se sont déplacés en nombre important dans les urnes dès 07 heures du matin dans la majorité des bureaux de vote visités malgré des rumeurs qui présageaient l'absence totale des électeurs. Précisément dans les quartiers Kassaï, Blablim et Bade nos observateurs ont notés que les électeurs étaient présents nombreux dans les urnes et ont pu voter dans le calme et la discipline jusqu'à la fermeture à l'heure des bureaux de vote.

Même constat à Moussoro, Biltine, Massaguet, Dourbali, Laï, Léré, Kyabé, Massakory, Bokoro, Bousso, Benoye, Adré, Ngama, et Béré.

La mission a généralement noté que les opérations se sont déroulées sans incident majeur dans une ambiance de sérénité et de transparence.

Les pouvoirs publics ont joué pleinement leur rôle dans la mise à disposition de la logistique pour faire avancer le processus démocratique même si force est de constater que tout n'a pas été parfait. Dans certains endroits, le matériel de vote n'était pas toujours au grand complet.

La participation assumée des populations au jeu démocratique est à saluer et démontre que le processus électoral est aujourd'hui une donnée intégrée par l'ensemble des acteurs. Elle constitue un gage de renforcement de la démocratie et balise le terrain pour une société de justice et d'équité.

Si le grand nombre des bureaux de vote a ouvert à l'heure indiquée par les dispositions du code électoral, il est judicieux de signaler que ce ne fut pas le cas partout. Certains bureaux de vote, notamment à Bousso et à Moïssala ont connu des retards de quelques minutes et de quelques heures.

f) Fermeture et dépouillement

Les bureaux de vote visités par La Mission conjointe ont fait usage des mécanismes de transparence prévus par la législation électorale en vigueur. Dans les bureaux visités, le président a procédé au dépouillement et rendu compte des résultats au vu et au su de tout le monde. Les autorités sont par ailleurs invitées à accentuer les campagnes de sensibilisation auprès des populations. Les procès-verbaux ont été signés par les délégués des candidats. Par ailleurs, la non observance par les électeurs des mesures barrières dans le cadre la lutte contre la Covid-19 dans un grand nombre de centres de vote est à déplorer contrairement au vote des soldats ou nous avons visiblement constaté le respect des mesures barrières.

III. CONCLUSION PARTIELLE.

De tout ce qui précède, il y a lieu de tirer les observations suivantes :

- La société civile a pris une part active dans le bon déroulement du scrutin.
- Les conditions pour une élection apaisée et transparente ont été réunies.
- La période réglementaire, de la campagne électorale, prévue par la loi électorale n'a pas connu d'incidents.
- La mobilisation des électeurs et des électrices du Tchad observée, témoigne de la confiance qu'ils accordent au processus qui s'est librement déroulé sous la supervision des observateurs nationaux et internationaux.
- Le processus électoral s'est déroulé dans le strict respect des lois et règlements établis en la matière, ce qui lui confère la crédibilité et la sincérité pour être accepté de tous.
- La maturité politique du peuple Tchadiens est un acquis indispensable pour la promotion de la démocratie et l'enracinement de la gouvernance locale. Cette maturité permet de maintenir un climat serein depuis le début de ce processus électoral.

En tout état de cause, La Mission continue d'observer le processus avec la plus grande vigilance et recommande aux protagonistes de s'en remettre aux voies légales définies par les textes en vigueur en cas de contestation.

Elle salue l'ensemble des acteurs pour leur esprit de dialogue et leur volonté affichée de conduire l'ensemble du processus dans le calme et la sérénité.

La Mission a positivement apprécié la réactivité des autorités en charge des élections pour proposer des solutions toutes les fois qu'une difficulté survenait.

La Mission salue l'ensemble du peuple Tchadiens pour sa maturité et son esprit démocratique.

La Mission voudrait toutefois faire les recommandations suivantes :

IV. RECOMMANDATIONS

1. Aux autorités publiques (CENI et Gouvernement)

- Continuer d'assister et appuyer la CENI pour toutes les opérations relatives au processus électoral pour qu'elle soit une administration harmonieuse et efficiente;
- Prendre des mesures en vue d'accroître la participation et l'implication des femmes dans le processus électoral et dans les instances de prise de décision.
- Favoriser d'avantage les candidatures féminines aux prochaines échéances électorales afin de favoriser la réalisation de l'égalité du genre, un des objectifs du développement durable.

2. Aux Candidats et aux partis politiques

- Continuer à travailler au maintien du climat de paix et de sécurité dont bénéficie le pays. Chercher à construire par la voie du dialogue permanent les bases d'une démocratie viable et la bonne gouvernance.
- Eduquer les militants aux valeurs du civisme, de la culture de la tolérance, l'amour de la patrie et de rechercher à chaque fois que besoin à privilégier la voie du dialogue et du recours à des voies légales en cas de conflits ou de contestation des résultats électoraux.
- Encourager l'implication des jeunes et des femmes en politique, gage d'un avenir démocratique pour le pays.
- Demander à la classe politique d'accepter le verdict des urnes, et de se soumettre à la décision de la cour constitutionnelle, et qu'en cas de désaccord de recourir à la voix légale et de s'abstenir à tout acte de violence.
- Renforcer leur confiance dans les instances chargées de l'organisation des élections au Tchad

3. A la société civile

- Continuer à s'impliquer dans le processus électoral afin de maintenir et de renforcer la confiance entre acteurs politiques Tchadiens,
- Intensifier le travail de sensibilisation auprès des populations afin que celles-ci s'intéressent plus fortement notamment les femmes et les jeunes,
- Encourager les partis politiques à faire confiance aux femmes et aux

jeunes,

- Œuvrer efficacement pour améliorer la présence des femmes sur la scène politique,
- Continuer l'œuvre de sensibiliser sur les processus électoraux auprès des populations,
- Continuer le travail de formation de leurs membres sur les textes et les Procédures en vigueur en période électorale,
- Renoncer à utiliser la rue et la destruction de biens comme moyens de contestation,
- Encourager le dialogue entre acteurs politiques et le recours aux voies légales de règlement des différends.

4. A la communauté internationale

Appuyer davantage le processus électoral pour la consolidation de la démocratie au Tchad.

V. CONCLUSION

La tenue effective de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 au Tchad constitue un acquis supplémentaire dans la consolidation de la pratique démocratique.

L'engagement des forces sociopolitiques Tchadiennes pour la création et l'instauration d'un climat de paix et d'apaisement a contribué à la création des conditions d'apaisement et de liberté nécessaires à l'expression du choix démocratique de l'électorat.

La Mission voudrait en appeler au sens élevé de patriotisme de chaque acteur politique dans le souci de sauver la Nation et par ricochet de faire échec aux troubles postélectoraux et autres contestations. La préservation des acquis de la paix à travers la mise en place d'un cadre plus inclusif et participatif pour que toutes les filles et tous les fils du Tchad puissent se parler.

Au regard des observations effectuées par La Mission, le scrutin s'est globalement déroulé dans la transparence malgré quelques dysfonctionnements dans l'organisation. Les défaillances relevées par la Mission n'ont pas entaché la fiabilité du scrutin.

En somme, La MOEPA déclarent que le scrutin présidentiel du 11 avril 2021 au Tchad est réputé libre, sincère, crédible, fiable et démocratique.

La Mission tient à féliciter le peuple Tchadien pour sa maturité et son ferme engagement à bâtir une démocratie solide sur les valeurs de paix, de sécurité, et de prospérité partagée.

Elle félicite également le gouvernement pour toutes les dispositions matérielles mises en œuvre pour le succès de ce scrutin.

Enfin, la mission remercie chaleureusement le Chef de l'Etat et l'ensemble des autorités impliquées dans le processus électoral, notamment le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la Communication et la Commission Electorale Nationale Indépendante pour toute l'attention dont elle a fait l'objet depuis son arrivée en terre Tchadienne et les assure de sa volonté de se tenir au côté du peuple Tchadiens dans sa quête de vivre ensemble dans une société de paix, de liberté et de justice.

Vive la Paix, la Cohésion sociale et l'Unité nationale au Tchad, gage de développement durable,

Vive l'Intégration africaine

JEAN CLAUDE D. KESSE

Chef de Mission

Tel : +235 62571007

Mail : secretariat@parlementafricain.com